

ENGAGEMENTS DU CÉDANT

- Mettre à disposition du stagiaire les éléments comptables des 3 dernières années ;
- Former le stagiaire aux différentes fonctions de chef d'entreprise ;
- Favoriser les contacts avec la clientèle, les fournisseurs ou tout autre partenaire de l'entreprise.

ENGAGEMENTS DU REPRENEUR

- Respecter la confidentialité des informations recueillies au sein de l'entreprise ;
- Suivre assidûment le programme de formation théorique établi en accord avec les parties ;
- Informer régulièrement le cédant et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'évolution de son projet ;
- Les prévenir en cas d'absence sous 48 h.

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

- Définir avec le stagiaire et le cédant un programme de formation adapté ;
- Accompagner le stagiaire dans le diagnostic de l'entreprise ;
- Apporter des conseils en matière juridique, fiscale et financière afin de favoriser la transmission-reprise.

Vous cherchez
une entreprise à reprendre ?

www.artisan-comtois.com

cliqué, c'est trouvé

Pour tout renseignement sur le PROFOREART

contacts

■ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs**
Catherine BONGAIN et Virginie CHESSEL
21, rue de la Préfecture - BP 75
25013 Besançon cedex
Tél. : 03 81 21 35 35
E-mail : transmission-reprise@cma-doubs.fr

■ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Saône**
Didier GRANDJEAN
1, rue de Gerlingen
70000 Vesoul
Tél. : 03 84 75 31 24
E-mail : cm70.vesoul.d.grandjean@wanadoo.fr

■ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura**
Géraldine MILLET et Benjamin SOILLY
17, rue Jules BURY - BP 408
39016 Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 35 87 00
E-mail : gmillet@cma-jura.fr
bsoilly@cma-jura.fr

■ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort**
Sylvie FESSELET et Fabienne RODARY
6, avenue de la République - Danjoutin - BP 217
90004 Belfort cedex
Tél. : 03 84 57 30 40
E-mail : s.fesselet@cma-belfort.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Franche-Comté

Valparc - Espace Valentin Est - 25048 Besançon cedex
Tél. : 03 81 47 45 50 - E-mail : contact@crma-franche-comte.fr



CréaCom'L > 06 81 42 51 16

Édition octobre 2009

PROFOREART



La
solution
pour se préparer
à reprendre
une entreprise artisanale



PROFOREART



Vous envisagez de reprendre une entreprise artisanale ? Une fois l'entreprise identifiée consolidez votre projet grâce au **PROFOREART** !

Le **PROFOREART** vous permet d'étudier votre projet dans les meilleures conditions grâce à l'alternance entre :

- > un parcours de formation théorique défini en fonction de vos besoins avec l'appui des services formation et transmission de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- > une formation pratique dispensée par le cédant dans l'entreprise concernée.

Ce dispositif n'impose ni au stagiaire-repreneur ni au cédant l'obligation de reprendre ou de céder l'entreprise. Vous pouvez donc étudier votre projet en toute sérénité durant la durée du stage : c'est une véritable opportunité pour examiner la faisabilité de votre projet.

En parallèle du **PROFOREART**, il est recommandé de signer un compromis d'achat-vente pour arrêter les souhaits des parties. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat n'intervient pas dans la transaction.



PROFOREART : **PRO**gramme de
: **FO**rmation à la
: **R**eprise
: **d'Entreprises**
: **ART**isanales



Durée totale du **PROFOREART**

4 à 12 mois selon les besoins

Formation en entreprise ponctuée de formations théoriques

80 à 250 heures

Accompagnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Une formation adaptée
au **repreneur** d'entreprise

> **Objectif**

Faciliter l'aboutissement d'un projet de reprise d'entreprise artisanale en permettant la réalisation d'une formation théorique individualisée (gestion, informatique, commercialisation, etc.), d'une immersion dans l'entreprise et d'un accompagnement du stagiaire.

La formation peut être complétée par des modules de spécialisations qualifiants exigés par la législation pour exercer certaines activités (ex : blanchisseries, pompes funèbres...). La durée maximale de ces formations spécifiques est de 3 mois.

> **Public**

Demandeur d'emploi, sans condition d'âge, ayant un projet de reprise d'une entreprise artisanale franc-comtoise identifiée. Le **PROFOREART** est également accessible dans le cadre d'une transmission familiale.

> **Statut du stagiaire**

Le statut de stagiaire de la formation professionnelle est accordé par le Conseil régional de Franche-Comté. Lors du stage en entreprise, le stagiaire est placé sous l'autorité et la responsabilité civile du chef d'entreprise ; il est soumis aux conditions et aux horaires de l'entreprise dans le respect de la durée légale de travail.

> **Rémunération du stagiaire**

Pendant la durée du **PROFOREART**, s'il est indemnisé, le stagiaire demandeur d'emploi est rémunéré par Pôle Emploi. À défaut, le Conseil régional de Franche-Comté prend à sa charge rémunération, charges sociales et congés payés. Dans ce dernier cas, la gestion des rémunérations est confiée à l'Agences de Services et de Paiements. Le stagiaire peut, sous conditions, percevoir des indemnités de transports et d'hébergement.

